Formulaire de cession de droit à l’image

Je soussigné(e).................................................................................................................................

M/Mme...............................................................................................................................................................

Ci-après le/la « représentant(e) légal(e) du/de la Participant(e) »

Représentant légal du mineur (préciser les noms et prénoms du Participant) ……………………………………………………………………………………………………………………..

demeurant.................................................................................................................................................

Reconnaît par le présent document céder gracieusement et dans les conditions définies ci-après à l’Université de La Réunion (UR) et l’Association de La Technopole de La Réunion (ATR) le droit d’utiliser mon l’image de…………………………………. résultant de photographie(s) et/ou vidéos (captation d’image) prise(s) à cette occasion aux lieux et dates ci-dessous, à des fins de communication institutionnelle.

Objet du reportage photo et/ou vidéo : **Concours KAP Entrepreneuriat 2024**

Lieu : .........................................................................................

Date : .........................

Ainsi par l’effet des présentes et en vertu de l’article 9 du code civil, le représentant légal du Participant autorise l’UR et l’ATR à fixer l’image du Participant et à la reproduire et/ou représenter à des fins de communication institutionnelle. Dans le cadre du présent document, par l’utilisation de « son image » on entend l’image du Participant.

**Droits cédés**

Ainsi par l’effet des présentes pour la durée et le territoire visés à l’article 3 ci-dessous, le représentant légal du Participant autorise :

− la fixation de son image dans le cadre des photographies et/ou vidéos (captation d’image) prises au cours du reportage précité et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports (et notamment, la newsletter, tout support que l'UR et l’ATR seraient amenées à utiliser ou créer dans le but de sa promotion, etc.) sur tous formats, pour un nombre illimité d’utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, aux fins de communication institutionnelle.

− la communication au public de son image ainsi fixée et reproduite, en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment communication par voie électronique (site internet, Intranet, etc., quel qu’en soit le format (html, etc.) quel qu’en soit le vecteur et l’appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique (et notamment downloading, uploading, etc.) ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

**Territorialité et durée de la cession**

La présente cession de droits est consentie :

− pour une exploitation dans le monde entier ;

− pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature du présent contrat par la dernière des parties.

Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation de l’image totale ou partielle du Participant dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée du Participant.

**Rémunération**

La participation du Participant à la séance photo et/ou vidéo(s) (captation d’image) et la cession de ses droits telle que prévue aux articles 2 et 3 ci-dessus est accordée à titre gracieux.

**Garanties**

Le représentant légal du Participant ne fait aucune réserve ni restriction sur la(les) photographie(s) et/ou vidéo(s) (captation d’image) visées à l’article 1er ni sur les droits d’utilisation mentionnés aux articles 2 et 3 du présent contrat.

**Litiges**

Les Parties s’efforceront de régler à l’amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de La Réunion sera compétent.

Le signataire de ce document déclare être le représentant légal du participant et être capable à effet de signer le présent document.

Fait à ...................................................... le ….........................……….

Pour le/la Participant(e), le/la représentant(e) légal du/de la Participant(e)

M/Mme……………..

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »